

# EXTENSION ZI EST



## MISE A DISPOSITION ELECTRONIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Organisée par la Communauté Urbaine d'Arras

### VENEZ DECOUVRIR LE PROJET D'EXTENSION ET ECHANGER

#### DOSSIER DE MISE A DISPOSITION :

- Sur le Site internet : [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)
- À la mairie de Tilloy-lès-Mofflaines
- À la mairie de Feuchy
- A la Mairie de Saint Laurent Blangy
- A la Communauté Urbaine d'Arras

#### POUR EN SAVOIR PLUS ET DONNER VOTRE AVIS

Site internet : [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)

Mail : [concertation.extensionziest@cu-arras.org](mailto:concertation.extensionziest@cu-arras.org)

Communauté Urbaine d'Arras

Direction de l'Aménagement

146 allée de la reine CS 10345 LA CITADELLE  
62026 ARRAS Cedex



 Communauté Urbaine d'Arras

 @GrandArras

 [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr)

## Note d'information au public sur la mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté de l'extension de la ZI EST

En application de l'article L123-19 du Code de l'Environnement et sur l'initiative de la Communauté Urbaine d'Arras, il est sollicité l'avis du public sur l'étude d'impact et de l'ensemble du dossier de création de la ZAC de l'extension de la ZI EST.

L'extension de la ZI EST, projet situé sur les communes de Saint Laurent Blangy, Tilloy-les-Mofflaines et Feuchy et couvrant 48,5 hectares, constitue la partie Est de la ZI EST existante, pièce maîtresse du développement économique du territoire.

La ZAC est une nouvelle étape dans le projet de développement économique et pour l'attractivité du territoire.

Le succès rencontré par les 3 parcs d'activités majeurs implantés à l'Est du territoire (zone industrielle Est, Artoipole I et II, Actiparc) invite à poursuivre la stratégie de développement d'une offre foncière qualitative, destinée à l'implantation d'entreprises à la recherche d'un emplacement stratégique ou en quête de synergies avec l'environnement local permettant à notre territoire de continuer à générer valeur ajoutée, création d'emplois et de richesses.

Ainsi, le PLUI de la CUA a pour ambition de renforcer ce pôle économique d'envergure régionale constitué par ces trois parcs.

La localisation de celui-ci, compris entre les axes majeurs que sont l'A1, l'A26, la RD 950 et la RD 939, permet d'optimiser son fonctionnement en termes de déplacements et d'assurer la proximité avec les bassins économiques voisins de la Communauté urbaine d'Arras et celui à développer autour du canal Seine-Nord.

L'extension de la Zone Industrielle Est, parc d'activités de l'agglomération datant de 1970, s'inscrit ainsi pleinement dans cet objectif et constitue une 1<sup>ère</sup> étape de ce renforcement.

Ce projet est compatible avec les orientations du SCOT de la Région d'Arras et avec le PLUi approuvé au Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 et permet l'extension à court terme de la zone sur une surface d'environ 48,5 ha.

Initiée en 2018 et en février 2020 le projet a pour objectif :

- De conforter la stratégie globale d'accueil économique de la CUA ;
- D'offrir une pluralité de surfaces viabilisées à vocation industrielles, logistiques et de services.

Afin de mettre en œuvre l'opération d'aménagement, il a été proposé au Conseil Communautaire, le 13 février 2020, la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur un périmètre élargi. Cet outil permet à la fois de phaser l'opération et de lancer l'aménagement sans une maîtrise actuelle de la totalité du foncier.

Une concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC a eu lieu du 26 octobre 2020 au 23 décembre 2020. La Communauté Urbaine d'Arras a ensuite tiré le bilan de cette concertation préalable qu'il a présenté à son Conseil communautaire du 08 avril 2021.

Ainsi, dans le cadre de son dossier de création de ZAC, la Communauté Urbaine d'Arras a réalisé une étude d'impact, conformément à l'article L122-1-II du Code de l'Environnement. Elle est l'objet de la présente mise à disposition du public. La participation du public aura lieu du 27 septembre 2021 au 26 octobre 2021.

Le dossier mis à disposition du public comprend les documents suivants :

Note d'information au public sur la mise à disposition de l'étude d'impact et du dossier de création –  
ZAC de l'extension de la ZI EST

- La présente note d'information au public sur la mise à disposition
- Le dossier de création de la ZAC
- L'étude d'impact accompagnée de ses annexes, de l'avis de la MRAe, du mémoire en réponse à l'avis de la MRAe
- Le bilan de concertation préalable

Pendant toute la durée de cette participation du public, le dossier pourra être consulté sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras, [www.cu-arras.fr](http://www.cu-arras.fr), et les observations et propositions du public pourront être déposées, via l'adresse mail [concertation.extensionziest@cu-arras.org](mailto:concertation.extensionziest@cu-arras.org).

Sur demande, une version papier est consultable - au siège de de la Communauté Urbaine d'Arras – 146 allée du Bastion de la Reine 62 026 Arras à ses horaires d'ouverture.

Des renseignements pertinents relatifs au projet peuvent être obtenus auprès de la Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'aménagement, Monsieur François-Xavier Dupuis, à l'adresse suivante [fx.dupuis@cu-arras.org](mailto:fx.dupuis@cu-arras.org), téléphone : 03 21 21 08 93

A l'issue des 30 jours de participation, une liste et une synthèse des observations et propositions seront établies à l'issue de cette participation.